RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Accompagnement aux missions d'attractivité et de rayonnement économique pour l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire Grenoble Alpes

2	6	A	G	A	0	2

Procédure adaptée

en application des articles L2123-1 et suivants du code de la commande publique

Date d'envoi de l'avis à la publication : 27/10/2026

Date et heure limite de remise des candidatures : 04/12/2026 à 12 heures

Agence Grenoble Alpes
14 rue de la République - 38000 Grenoble, France
Tél : 04 56 52 38 37 – magali.boudieres@agence-grenoblealpes.com - fanny.bouet@agence-grenoblealpes.com

Article 1 – pouvoir adjudicateur

Agence Grenoble Alpes
14 rue de la République
38000 Grenoble, France
Tél : 04 56 52 38 37
fanny.bouet@agence-grenoblealpes.com
thomas.repellin@agence-grenoblealpes.com

Article 2 – objet du marché

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations d'accompagnement à l'attractivité économique et au rayonnement international de l'écosystème Grenoble Alpes. Les prestations demandées relèvent d'un contrat de services (marché public de fournitures courantes et de services).

CONTEXTE DU PROJET

Dans le cadre de ses missions de promotion et d'attractivité économique, assurées par son service « Invest In Grenoble Alpes », l'agence Grenoble Alpes recherche des prestataires spécialisés, afin de promouvoir les filières d'excellence du territoire et prospecter des projets d'implantation en lien avec ces dernières.

Article 3 – structure du marché

La présente consultation, qui concerne l'Accompagnement aux missions d'attractivité et de rayonnement économique pour l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères sur le territoire Grenoble Alpes, est organisée selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Décomposition du marché

Le marché est décomposé en lots :

- Lot 1 : États-Unis (et Amérique du Nord)
- Lot 2 : Corée du sud
- Lot 3 : Taiwan

Chaque lot constitue un marché distinct.

Durée du contrat

Le marché sera conclu pour une durée de 12 mois, reconductible une fois, soit 24 mois maximum. La reconduction fera l'objet d'une demande écrite de l'acheteur, le mois précédent l'échéance.

Montant

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec les montants maximums suivants, pour chaque lot, sur sa durée totale, reconduction comprise :

- Lot 1 – États-Unis (et Amérique du Nord) : 70 000 € HT ;
- Lot 2 – Corée du Sud : 40 000 € HT ;
- Lot 3 – Taïwan : 60 000 € HT.

Le montant maximum cumulé des trois lots est fixé à 170 000 € HT.

Modalités de financement et de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à réception de facture. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Le financement des dépenses est assuré sur fonds propres.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 4 – contenu du dossier

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des clauses particulières (CCP)
- Bordereau de prix unitaires (BPU)
- Formulaires DC1 et DC2

Conformément à l'article R2132-3 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur met à disposition des candidats le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'identification par cette adresse mail ils pourraient ne pas être informés des modifications affectant le dossier ou la procédure ni être informés des

questions posées par d'autres candidats et des réponses apportées par le pouvoir adjudicateur.

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, aucun échange ne sera accepté en dehors de cette plateforme.

Article 5 – modalités de présentation des candidatures

Les candidats doivent produire les pièces relatives à la candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique, soit utiliser le service DUME (Document unique de marché européen) disponible à l'adresse https://dume.chorus-pro.gouv.fr/

Ils devront également fournir des références similaires et les moyens humains et techniques.

Les opérateurs économiques qui seraient intéressés par ce marché devront, avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document, déposer leur candidature sur la plateforme des marchés publics https://www.marches-publics.info

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du code de la commande publique.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

La transmission des candidatures par voie électronique sur la plateforme des marchés publics est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 6 – modalités de présentation de l'offre

L'offre devra comporter un mémoire technique, le BPU du lot concerné et l'acte d'engagement complété.

Article 7 – critères d'analyse des offres

1 - Prix des prestations (sur la base du BPU) - 20%

Tarif journalier d'intervention HT pour les entités de droits français et net pour les entités basées à l'étranger.

2 - Valeur technique - 80% :

La valeur technique sera évaluée au vu du Mémoire Technique fourni par le candidat, sur la base des sous-critères suivants :

- **Sous-critère 1.1 : Capacité opérationnelle d'intervention et ancrage local (15 points)**
 - Présence d'une implantation et/ou d'un relais opérationnel local permanent dans le pays/zone cible. Exercice d'une activité professionnelle régulière et capacité d'intervention immédiate sur la zone ciblée. Pratique de la langue officielle du pays cible, associée à une connaissance fine de la culture d'affaires, des codes relationnels et des usages professionnels locaux.
 - Engagements sur la mobilité (déplacements en France) et maîtrise linguistique (français et/ou anglais oral et écrit pour assurer une coordination fluide et des missions en France).
 - Capacité à organiser/piloter des missions ciblées de prospection/promotion dans le pays/zone cible, de manière autonome ou en compagnie de représentants de l'Agence Grenoble Alpes.
 - Capacité à organiser/piloter la venue de délégations d'entreprises/acteurs économiques/prospects étrangers sur le territoire grenoblois.

- **Sous-critère 1.2 : Expérience et qualification de l'équipe dédiée dans des missions d'aide à l'implantation d'entreprises étrangères (20 points)**
 - Niveau d'expérience professionnelle globale (minimum 10 ans exigés) dans les missions d'attractivité/promotion économique et de prospection d'entreprises. Expérience démontrée dans l'accompagnement de dirigeants d'entreprises, industriels et décideurs internationaux dans le cadre de processus d'implantation d'entreprises étrangères.
 - Expérience de collaboration avec les acteurs publics français en charge de l'attractivité économique (Bureaux Business France, Ambassades et consulats, chambres consulaires, réseaux CCE, French Tech, etc.).
 - Références d'organisation de missions de prospection ciblée, de participation à des salons professionnels et conférences spécialisés, de collaborations industrielles et de participation aux réseaux d'innovation des pays cibles.

- **Sous-critère 1.3 : Expertise sectorielle et adéquation avec les filières d'excellence grenobloises dans le pays cible (15 points)**
 - Expertise sur les secteurs technologiques du pays cible, avec un focus prioritaire sur les semi-conducteurs et l'écosystème deeptech (quantique, logiciels/IA, énergie/cleantech, santé/medtech).
 - Compréhension des enjeux stratégique et des technologies clés : capacité à appréhender les tendances, les ruptures technologiques et les chaînes de valeur de ces filières dans le pays cible, voire au niveau international.
 - Références et réseaux professionnels : expériences probantes d'intervention dans ces secteurs et qualité du réseau d'acteurs clés, de décideurs économiques et d'entreprises locales déjà mobilisables sur ces secteurs technologiques.

- **Sous-critère 1.4 : Ancrage réseau local et accès aux décideurs (15 points)**
 - Densité et qualité du réseau d'affaires mobilisable dans la zone cible (entreprises, industriels, investisseurs, prescripteurs, universités et centres de recherche, clusters et réseaux consulaires, etc.).
 - Capacité démontrée à accéder directement à des interlocuteurs décisionnaires au sein des réseaux économiques locaux.
 - Pour les lots Taïwan et Corée du Sud, capacité à assurer le relais institutionnel auprès des autorités locales pour animer, développer et pérenniser les accords de coopération, de jumelage et de diplomatie économique engagés avec la métropole de Grenoble.

- **Sous-critère 1.5 : Connaissance de l'écosystème grenoblois (15 points)**
 - Connaissance de l'écosystème économique de Grenoble Alpes (Entreprises & startups, clusters et pôles de compétitivité, incubateurs et réseaux d'innovation, etc.).
 - Compréhension des filières d'excellence régionales : Maîtrise des enjeux, technologies clés et dynamiques économiques des secteurs phares du territoire (micro-électronique, logiciels/IA, énergie/cleantech, santé/medtech, etc.).
 - Connaissance de l'organisation des acteurs publics locaux dans le champ de l'économie et de l'innovation (collectivités, laboratoires et centres de recherche publics, Université, etc.).
 - Capacité à valoriser l'attractivité du territoire : maîtrise des arguments clés de du territoire et des atouts concurrentiels du bassin grenoblois (cadre de vie, vivier de talents, qualité de la recherche, écosystème collaboratif).

Afin de permettre l'évaluation objective de leur offre sur les critères et sous-critères d'analyse, les candidats doivent joindre à leur pli un Mémoire Technique structuré comme suit :

1. Note sur la structure et l'implantation locale (Exigence 1) : Justificatifs d'existence légale et présentation de l'implantation/relais permanent dans le pays cible.

2. CV et références de l'équipe dédiée (Exigence 2) : CV détaillés montrant au moins 10 ans d'expérience sur la zone cible dans des missions d'attractivité économique.
3. Dossier d'expertise sectorielle (Exigence 3) : Présentation détaillée d'au moins 3 missions ou références récentes dans le secteur des semi-conducteurs / microélectronique (salons, mandats, projets d'investissements ou implantations gérés).
4. Cartographie des réseaux professionnels (Exigence 4) : Note méthodologique illustrant la typologie des contacts mobilisables (industriels, investisseurs, décideurs tech).
5. Note de compréhension de l'écosystème français & Grenoble Alpes (Exigence 5) : Synthèse montrant la maîtrise du tissu économique isérois et les collaborations antérieures nouées avec les acteurs économiques, académiques et institutionnels locaux et nationaux.
6. Engagement de mobilité & Organisation des échanges (Exigence 6 & 7) : Confirmation de la capacité de déplacement en France et niveau de maîtrise du français et de la langue du pays cible au sein de l'équipe.

En application de l'Article R2144-2, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Article 8 – Négociation et auditions

L'acheteur se réserve le droit d'auditionner et/ou de négocier avec les candidats.

Article 9 – autres renseignements

Pour obtenir tous les renseignements qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent déposer leurs questions ou leurs demandes exclusivement sur la plateforme des marchés publics : https://www.marches-publics.info

Une réponse sera alors adressée par la plateforme au plus tard 5 jours avant la date de remise des offres à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Voies de recours :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable. Le tribunal compétent pour les litiges relatifs à l'application du présent marché est le Tribunal Administratif de Grenoble.